

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 7 juillet 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016

2016 DJS 215 – DDCCT Subventions (5 500 euros) à deux associations de jeunesse (10^e).

M^{mes} Pauline VÉRON et Colombe BROSEL, rapporteures

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 21 juin 2016 par lequel Madame la Maire de Paris propose 2 subventions à 2 associations de jeunesse ;

Vu l'avis du conseil du 10^e arrondissement en date du 20 juin 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VÉRON, au nom de la 7^e Commission, et Madame Colombe BROSEL, au nom de la 3^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 3 500 euros est attribuée à l'association Musiques et Cultures Digitales (6061 / 2016_03281) domiciliée 8, rue du Général Renault (11^e) pour son projet « En Reportage Permanent – formation d'une équipe de jeunes web reporters ».

Article 2 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie L'ACORT (157 / 2016_03257) domiciliée 2, bis rue Bouchardon (10^e) pour son projet « Activités socioculturelles pour les jeunes et lutte contre le fondamentalisme ».

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO